Université de Lille 2022

Budget participatif des personnels 2021 *Règlement*

L'Université de Lille 2022 lance son premier budget participatif à destination des personnels de l'Université de Lille 2022!

ensait ROUBAIX ECOLE D'INGENIEURS TEXTILE

École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME DE LILLE

SCIENCES PO LILLE.

Université de Lille

Règlement du « Budget Participatif des Personnels 2021 »

Table des matières

Règlement de l'opération 2
Article 1. Préambule 2
Article 2. Calendrier indicatif 3
Article 3. Nature des projets 3
Article 4. Porteurs de projets 4
Article 5. Construction de projets 4
Article 6. Dépôt de projets (étape 1) 4
Article 7. Avis sur les projets (étape 2) 4
Article 8. Etudes des projets déposés (étape 2) 4
Article 9. Vote sur les projets éligibles (étape 3) 5
Article 10. Conclusions du vote (étape 3) 5
Article 11. Promulgation des résultats (étape 3) 5
Article 12. Réalisation des projets (étape 4) 6
Article 13. Composition et mission de la commission budget Participatif 6
Article 14. Plateforme en ligne 6
Article 15. Responsabilité des organisateurs 6
Annexe 1. Liste des sites de l'Université de Lille 2022 éligibles 7

Règlement de l'opération

Article 1. Préambule

Le Budget Participatif des personnels est un dispositif qui invite les personnels de l'Université de Lille 2022 à devenir acteurs de leur cadre de vie en participant à son amélioration. Une enveloppe financière d'un montant de 50 000 € (TTC), financée par des fonds I-SITE Université Lille Nord-Europe[1] est allouée aux projets proposés et approuvés par les personnels eux-mêmes.

Seront définis dans ce document sous le nom « Université de Lille 2022 » les établissements de l'Université de Lille, de l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT), de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL), de l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ Lille), et de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille (Sciences Po Lille).

Les personnels de ces établissements seront identifiés dans ce règlement par l'appellation : « les personnels de l'Université de Lille 2022 ».

[1] Il s'agit de fonds gérés par la fondation I-SITE ULNE au titre du Projet ANR-16-IDEX-004 labellisé initiative d'excellence du Programme Investissements d'Avenir (PIA).

Les sites des établissements, éligibles à des projets issus du Budget Participatif des Personnels seront définis dans ce document sous le titre « sites de l'Université de Lille 2022 ». La liste précise de ces sites est incluse au présent document en annexe.

Article 2. Calendrier indicatif

Lancement de la première édition du budget participatif des personnels de l'Université de Lille 2022 le 14 juin 2021
Étape 1 : Élaboration et dépôt des propositions sur la plateforme en ligne Grand'Place: du lundi 14 juin au lundi 19 juillet 2021
Étape 2 : Etudes de recevabilité et de faisabilité par le comité d'organisation et les services concernés de l'Université de Lille 2022 : du lundi 19 juillet au lundi 20 septembre 2021.
Étape 3 : Votes des projets sur la plateforme dédiée Grand'Place : du lundi 20 septembre au lundi 04 octobre 2021
Étape 4 : Résultats et réalisation : à partir du 04 octobre 2021

Article 3. Nature des projets

Les propositions visent à améliorer la qualité de vie sur les lieux de travail des personnels et peuvent concerner toutes les thématiques de l'Université de Lille 2022 sous réserve de respecter les critères de recevabilité ci-dessous énumérés.

A) Critères de recevabilité des projets

- Respecter les critères d'éligibilité de dépenses et les termes du règlement financier de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) au titre des IDEX-ISITE ;
- Être conforme au droit en vigueur ;
- Etre installés ou se dérouler sur un ou plusieurs sites de l'Université de Lille 2022 ;
- Pouvoir être réalisés dans les deux ans ;
- Etre d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € (TTC).
- Etre déposé par un membre du personnel de l'Université de Lille 2022.

B) Critères de non-recevabilité

Sont déclarés irrecevables :

- Les projets déjà subventionnés ou en cours de réalisation ;
- Les projets qui ne respectent pas les principes et valeurs qui fondent l'Université française et le « vivre ensemble » : tolérance, non-discrimination, indépendance de toute emprise politique, philosophique, religieuse… ;
- Les projets dédiés à la formation, à la pédagogie (promotion de l'offre de formation, achat de matériel pédagogique, impression de cours, édition de plaquettes, forum d'insertion professionnelle …) à la recherche (manifestations relevant exclusivement de la recherche...), la mobilité internationale et à la valorisation socio-économique de la recherche, ces projets étant financés par d'autres programmes ;
- Les projets induisant des frais de fonctionnement ou d'entretien trop importants ;
- Les projets portés par des personnes non-admises à déposer un projet ;
- Les projets imprécis, ne permettant pas une estimation financière, technique et juridique par le comité d'organisation du Budget Participatif des Personnels.

Article 4. Porteurs de projets

Les propositions peuvent être émises par tous les personnels de l'Université de Lille 2022, quel que soit leur statut.
Ces propositions peuvent être formulées soit à titre individuel, soit à titre collectif (groupe informel, association etc.). Cependant chaque proposition devra être déposée par un porteur de projet identifié en son nom sur la plateforme Grand'Place.
Un porteur de projet peut déposer plusieurs projets.
Une fois le projet déposé sur la plateforme, le porteur de projet dispose de 72 heures pour apporter des modifications à sa proposition.

Article 5. Construction de projets

Tout porteur qui en ressent la nécessité peut solliciter un administrateur de la plateforme **grandplace@univ-lille.fr** Celui-ci pourra délivrer explications et conseils sur la procédure ou mettre le porteur en relation avec les services compétents des établissements afin de calibrer et d'affiner son projet.
Le cas échéant, l'administrateur de la plateforme pourra suggérer des mises en relation de porteurs de projets proposant une idée similaire en vue d'une fusion des projets.

Article 6. Dépôt de projets (étape 1)

Les propositions sont à déposer sur la plateforme Grand'Place à l'adresse https://grandplace.universitedelille2022.fr/ avant le 19 juillet 2021.

Article 7. Avis sur les projets (étape 1)

Jusqu'au 19 juillet 2021, les personnels de l'Université de Lille 2022 sont invités à se prononcer sur les projets dès leur dépôt sur la plateforme grâce à un système de « soutien » et de commentaires manifestant leur intérêt pour l'idée (« pour », « neutre » et « contre »).

Article 8. Etude des projets déposés (étape 2)

Sollicités par le comité d'organisation du Budget Participatif des Personnels, les services compétents des établissements concernés par les projets se prononcent sur la recevabilité de chaque projet à partir des critères énoncés dans l'article 4 du présent règlement. Leur décision déclarant un projet « irrecevable » est motivée. La réponse officielle sera communiquée aux porteurs de projets puis rendue publique sur la plateforme dédiée au budget participatif.
Cette phase de présélection permet également de mettre en relation les projets similaires en vue de leur regroupement. Un porteur du projet est en droit de refuser ce regroupement.
Enfin pour assurer une répartition équitable des projets sur les différents sites de l'Université de Lille 2022, les projets devront concerner deux sites distincts[2].

[2] Liste des sites de l'Université de Lille 2022 disponible en annexe.

Les projets déclarés « recevables» par le comité d'organisation à l'issue de la consultation des services concernés sont soumis d'office au vote des personnels de l'Université de Lille 2022.

Article 9. Vote sur les projets éligibles (étape 3)

Le vote se déroule sur la plateforme en ligne dédiée https://grandplace.universitedelille2022.fr/ du lundi 20 septembre au lundi 04 octobre 2021.
Pour la procédure de vote, chaque participant « dispose » d'un porte-monnaie virtuel d'un montant de 50 000 € (TTC) correspondant à l'enveloppe globale du Budget Participatif des Personnels à ventiler entre les différents projets.
Lorsqu'un participant vote pour un projet, le budget du projet soutenu est déduit de son « porte-monnaie virtuel ».
Les participants ne sont pas obligés de dépenser la totalité du montant (au moins 70%) mais ils ne peuvent plus voter, lorsque leur porte-monnaie est vide, ou que la somme restante ne permet plus de financer aucun projet.
Afin d'assurer un équilibre entre les différents sites, le participant doit voter pour des projets qui concernent au moins 2 sites distincts.

Article 10. Conclusions du vote (étape 3)

A l'issue des votes, le nombre de voix reçu par chaque projet est comptabilisé et publié. Sont concrétisés in fine le projet arrivant en tête puis les projets ayant recueilli le plus de voix, par ordre de classement jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire globale de 50 000 € (TTC).
Si le montant du dernier projet retenu est supérieur à la somme restante dans l'enveloppe du budget participatif après financement des projets mieux classés, deux cas de figure existent :

1) Si la somme restante permet de financer le projet à hauteur de 70% minimum, une concertation est engagée entre les services concernés des établissements et le porteur de projet afin d'envisager deux solutions que ce dernier est en droit de refuser :
-Une révision du projet permettant de faire coïncider son montant avec la somme restante;
-Un accompagnement des services compétents à la recherche d'alternatives de financement.

2) Si la somme restante ne permet pas de financer le projet à hauteur de 70% minimum, le projet est jugé irréalisable. La somme restante non attribuée pourra éventuellement être reportée sur une autre édition d'un budget participatif à destination des personnels.
En cas d'égalité entre plusieurs projets, un tirage au sort, en présence des porteurs de projet, sera réalisé pour les départager, lors de la cérémonie des projets lauréats.

Article 11. Promulgation des résultats (étape 3)

La liste des projets retenus sera formellement arrêtée par le Comité de Pilotage de l'I-SITE ULNE et promulguées à l'issue. Les résultats seront publiés sur la plateforme Grand'Place.

Article 12. Réalisation des projets (étape 4)

Les projets lauréats seront réalisés à partir d'octobre 2021 et pendant une durée maximale de deux ans.
Le calendrier de réalisation est défini par les services, en fonction du plan de charge des agents impliqués.
L'Université peut associer dans la mesure du possible, les participants à la concrétisation de leurs projets préférés par la mise en place de chantiers participatifs.
Les participants sont informés régulièrement de la progression de la réalisation des projets via la plateforme Grand'Place rendant compte de la réalisation des projets.
Une signalétique indique que le projet est le fruit d'un travail participatif avec les personnels dans le cadre du Budget Participatif des Personnels 2021 et mentionnera « Projet financé avec l'aide des fonds I-SITE ULNE ANR-16-IDEX-004 ».
En cas d'impossibilité manifeste de réaliser finalement un projet, l'Université de Lille 2022 pourra proposer de renoncer à ce projet et de réaliser à la place le ou les projets suivants au classement dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale de 50 000 € (TTC).

Article 13. Mission du Comité d'Organisation du Budget Participatif des Personnels

Le comité d'organisation du « Budget Participatif des Personnels » aura pour rôle d'encadrer le déroulement de l'opération de concertation (en agissant sur des points techniques) et de représenter les établissements composantes de l'Université de Lille 2022.

Article 14. Plateforme en ligne

Une plateforme en ligne est disponible à l'adresse suivante :
https://grandplace.universitedelille2022.fr/
Celle-ci permet :

- De trouver toutes les informations sur le budget participatif des personnels, et notamment de télécharger le présent règlement et le guide du porteur de projet ;
- De déposer une proposition ;
- De communiquer sur les projets déposés ;
- De soutenir ou commenter les projets déposés ;
- D'informer sur la recevabilité des projets ;
- De voter pour les propositions préférées selon la procédure en vigueur énoncée à l'article 8 ;
- De suivre la réalisation des projets lauréats ;
- De proposer sa participation aux chantiers participatifs ;

Article 15. Responsabilité des organisateurs

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les dates, d'interrompre, de modifier ou d'annuler l'opération, à tout moment et sans préavis notamment en cas d'inadéquation entre les propositions et l'esprit de l'opération tant dans la phase de dépôt que dans celle du vote. Sa responsabilité ne pourra de ce fait pas être engagée et aucun participant ne pourra faire de réclamation à quelque titre que ce soit.

Université de Lille 2022

Des questions persistent ?

Contact Grand'Place :
grandplace@univ-lille.fr

Annexe 1. Liste des sites de l'Université de Lille 2022 éligibles

31 sites sont éligibles pour recevoir un projet lauréat du Budget Participatif des Personnels.

Université de Lille

- **Faculté des sciences et technologies (FST)**
  Faculté des sciences économiques et sociales (FSES)
  UFR de géographie et d'aménagement
  UFR de mathématiques, informatique, management et économie
  Département sciences de l'éducation et de la formation des adultes (SEFA)
  Cité Scientifique - 59650 Villeneuve d'Ascq
  Tél. : +33 (0)3 62 26 80 01
  ou +33 (0)3 62 26 80 02

- **Polytech'Lille**
  Cité Scientifique, avenue Paul Langevin
  59655 Villeneuve d'Ascq
  Tél. : +33 (0)3 28 76 73 00

- **Institut universitaire de technologie - IUT A**
  Cité scientifique, avenue Paul Langevin – BP 90179
  59653 Villeneuve d'Ascq
  Tél. : +33 (0)3 59 63 21 00

- **IUT A, Le recueil**
  Rue de la Recherche - BP 90179
  59653 Villeneuve d'Ascq
  Tél. : +33 (0)3 20 67 73 10 / 73 20

- **Institut national supérieur du professorat et de l'éducation**
  365 bis rue Jules Guesde
  59650 Villeneuve d'Ascq
  Tél. : +33 (0)3 20 79 86 00

Université de Lille 2022

- **Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales (FSJPS)**
  Institut de criminologie et de sciences criminelles
  Institut de la construction, de l'environnement et de *l'urbanisme (ICEU)*
  Institut de préparation à l'administration générale (Ipag)
  Institut des sciences du travail (IST)
  Institut d'études judiciaires (IEJ)
  1, Place Déliot - B.P. 629 - 59024 Lille Cedex
  Tél. : +33 (0)3 20 90 74 01 //+33 (0)3 20 90 74 00

- **IAE Lille University School of Management**
  (***fusion de l'IAE Lille et de la FFBC-IMMD, faculté de finance, banque, comptabilité et Institut du Marketing et du Management de la distribution***)
  104 Avenue du Peuple Belge,
  59043 Lille cedex
  Tél. : +33 (0)3 20 12 34 50

- **Faculté des humanités** (sauf le pôle arts plastiques)
- **Faculté des langues, littératures et civilisations étrangères (LLCE)**
  développement social, éducation, culture, communication, information, documentation (Deccid)
- **UFR de psychologie**
  Rue du Barreau BP 60149 59650 Villeneuve d'Ascq
  Tél. : +33 (0)3 20 41 72 67

- **UFR de langues étrangères appliquées (LEA)**
  651 avenue des Nations Unies - BP 447
  59058 Roubaix cedex 01
  Tél. : +33 (0)3 20 41 74 00

- **Institut universitaire de technologie - IUT C**
  Rond Point de l'Europe, BP 557 59060 Roubaix
  Tél. : +33 (0)3 28 33 36 20
  - 25-27 rue du Maréchal Foch 59100 Roubaix
  Tél. : +33 (0)3 20 65 95 50

- **UFR Deccid, département Infocom**
  Rue Vincent Auriol, 59051 Roubaix
  Tél. : +33 (0)3 20 41 74 5

- **Faculté des humanités − pôle arts plastiques**
  29-31 rue Leverrier -59333 Tourcoing Cedex
  Tél. : +33 (0)3 20 41 74 90

- **Institut universitaire de technologie - IUT B**
  35 rue Sainte Barbe
  BP 70460 - 59208 Tourcoing cedex
  Tél. : +33 (0)3 20 76 25 00

ensait ROUBAIX ECOLE D'INGENIEURS TEXTILE · École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille · ESJ · SCIENCES PO LILLE · Université de Lille

Université de Lille 2022

- **Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques**
  Institut de chimie pharmaceutique Albert Lespagnol
  3 Rue du Professeur Laguesse, B.P. 83 - 59006 Lille cedex
  Tél. : +33 (0)3 20 96 40 40

- **Faculté de chirurgie dentaire**
  Place de Verdun - 59000 Lille
  Tél. : +33 (0)3 20 16 79 00

- **Faculté d'ingénierie et management de la santé (ILIS)**
  42, rue Ambroise Paré - 59120 Loos
  Tél. : +33 (0)3 20 62 37 37

- **Faculté de médecine Henri Warembourg**
  Institut d'orthophonie
  Pôle Formation - Avenue Eugène Avinée
  59120 Loos
  Tél. : +33 (0)3 20 62 69 00

- **Inspé Lille HDF site de Valenciennes**
  Campus Universitaire du Mont Houy 59304 Famars
  Tél. : +33 (0)3 27 28 87 37

- **Inspé Lille HDF site d'Outreau**
  10 rue Hippolute Adam 62230 Outreau
  Tél. : +33 (0)3 21 31 36 61

- **Inspé Lille HDF site de Gravelines**
  40 rue Victor Hugo 59820 Gravelines
  Tél. : +33 (0)3 28 51 94 40

- **Inspé Lille HDF site de Douai**
  161 rue d'Esquerchin 59508 Douai
  Tél. : +33 (0)3 27 93 51 00

- **Inspé Lille HDF site d'Arras**
  7 bis rue Raoul François 62022 Arras
  Tél. : +33 (0)3 21 21 85 00

- **Inspé Lille HDF Siège**
  365 bis rue Jules Guesde 59658 Villeneuve d'Ascq

ensait ROUBAIX ECOLE D'INGENIEURS TEXTILE · École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille · ESJ · SCIENCES PO LILLE · Université de Lille

- **Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique (FSSEP)**
  9 rue de l'Université, 59790 Ronchin
  Tél. : +33 (0)3 20 88 73 50

- **Centre Universitaire de Cambrai « La Forêt »**
  6 rue de Rambouillet 59408 Cambrai
  Tél. : +33 (0)3 27 72 33 00

- **Département Station Marine de Wimereux**
  28 avenue Foch, 62930 Wimereux
  Tél. : +33 (0)3 21 99 29 01

- **Université de Lille (Siège)**
  42 rue Paul Duez, 59000 Lille
  Tél. : +33 (0)3 62 26 90 00

Ensait

- **Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industrie Textiles**
  2 allée Louise et Victor Champier, 59056 Roubaix
  Tél. : +33 (0)3 20 25 64 64

Ensapl

- **Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille**
  2 rue Verte, 59650 Villeneuve d'Ascq
  Tél. : +33 (0)3 20 61 95 50

ESJ

- **Ecole Supérieure de Journalisme de Lille**
  50 rue Gauthier de Châtillon, 59046 Lille
  Tél. : +33 (0)3 20 30 44 00

Sciences Po Lille

- **Institut d'Etudes Politiques de Lille**
  9 rue Auguste Angellier, 59000 Lille
  Tél. : +33 (0)3 20 90 48 40